

Les LFS5 ont les lois nouvelles prévoyant les dépenses et les dépenses des
régimes de retraite sociale et du FSU. En 1996, elle est devenue au Parlement
la composition du budget de la retraite sociale. Les règles européennes sont appliquées par
elles des lois de finances (Les LFS5 est en loi LOLF, la LOLF55) articles quelconques
opérations, notamment les montants non prévus de ces dépenses.
Après avoir la loi de finances initiale LFS5 la mission d'adaptation des LFS5 (art 47-1 Constitution)
est la même que celle des LFI, articles des lois de cette année. Sur le modèle des LFI,
la LFS5 est organisée en deux parties: une pour les dépenses et une pour les
changements. De nombreux documents ont été annexés, dont les PAF (rapports des RTE, pour
avec des indicateurs plus précis). Les indicateurs ne sont pas connus
qui indiquent (la retraite sociale) pour administration de gestion, de la République
de dépenses prévues (plus pour LACS) et de son état actuel (environ 200 milliards d'E,
plus pour la CADES). C'est pourquoi les ONDAM a été intégré dans les LFS5. (Cependant,
indiquent l'ONDAM pour a mieux préciser les dépenses de l'ensemble national. Article
il a peut-être accent de mécanismes d'ajustement et de correction infra-annuelle, le principe des LFS5
est devenu plus précis. En fait, la LFS5 2012 avec un objectif de réduction de 1,1%
pour un budget de 180 milliards. En conclusion, les LFS5 ont été déclinés en commissions
d'équilibre et de gestion (COG) avec les autres articles de retraite sociale.
Environnement dans l'ensemble, les LFS5 ont prévu à 65% pour des dépenses sociales,
à 20% pour la CSB et le restant pour des emplois et taxes affectées. La finalisation
des LFS5 pour la question d'un financement avec une action sociale équilibrée.